



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
1er avril 2002
Français
Original: anglais

Session annuelle de 2002

17-28 juin 2002, Genève

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

Rapport annuel de l'Administrateur pour 2002

Additif

Rapports du Corps commun d'inspection

I. Introduction

1. En 2001, le PNUD a contribué à l'établissement de plusieurs rapports ou rapports préliminaires du Corps commun d'inspection (CCI), soit directement soit indirectement par l'intermédiaire de ses apporps et observations au Comité administratif de coordination (CAC) – devenu, à la fin de 2001, le Conseil de coordination des chefs de secrétariat (CCCS) dans le cadre de la réforme des mécanismes de coordination interorganisations lancée par le Secrétaire général. Il s'agissait des rapports suivants : a) Gestion des bâtiments : pratiques de certaines organisations du système des Nations Unies pertinentes pour la rénovation du Siège de l'ONU; b) Appui du système des Nations Unies en faveur de la science et de la technique en Amérique latine et aux Caraïbes; c) Examen de la gestion et de l'administration de l'Union internationale des télécommunications (UIT); d) Renforcement des fonctions de contrôle des organes délibérants chargés de la gouvernance : le traitement des rapports relatifs au contrôle : structures, méthodes de travail et pratiques; e) Examen de la gestion et de l'administration de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

2. Le présent rapport offre un aperçu de la teneur des rapports du CCI et met en relief les

recommandations qui présentent un intérêt particulier pour le PNUD, en mentionnant les observations formulées par celui-ci sur les rapports définitifs et en signalant les points précis qui méritent l'attention du Conseil d'administration ou appellent une décision de sa part.

II. Rapports individuels

**A. Gestion des bâtiments : pratiques
de certaines organisations
du système des Nations Unies
pertinentes pour la rénovation
du Siège de l'ONU (JIU/REP/2001/1)**

Contenu

3. Ce rapport a pour objet d'examiner les problèmes opérationnels et financiers que pose la rénovation des bâtiments du Siège de l'ONU, à la lumière des pratiques de gestion de certains organismes du système des Nations Unies, afin d'aider les États Membres et le Secrétariat à étudier les mesures à prendre pour que les locaux du Siège fassent l'objet, en temps voulu et de manière systématique, des travaux d'entretien et des gros travaux d'amélioration requis.



Recommandations présentant un intérêt particulier pour le PNUD

4. Les recommandations les plus importantes sont les suivantes : a) l'Assemblée générale devrait, dans le contexte du plan directeur, examiner la pratique existante en ce qui concerne la gestion et l'entretien des bâtiments de l'ONU et définir une politique en la matière sur la base de la proposition présentée par le Secrétaire général; b) le Secrétariat devrait prendre les mesures voulues pour que ses bâtiments soient pleinement conformes au règlement de construction local, en vue de garantir la sûreté, la sécurité et la salubrité du milieu de travail au Siège de l'Organisation; c) il faudrait inviter et encourager le Gouvernement du pays hôte et les autorités locales à appuyer le projet de rénovation et de réaménagement des bâtiments du Siège de l'ONU en cours en apportant leur concours, financier ou autre, à son exécution; d) le Secrétaire général devrait revoir les normes et critères de répartition des locaux à usage de bureaux au Siège de l'ONU et dans les autres lieux d'affectation, et veiller à leur respect, de manière à éviter toute discrimination et toute contestation.

Observations formulées par le PNUD

5. Le PNUD adhère pleinement aux recommandations contenues dans le rapport et estime que, réserve faite du principe de l'inviolabilité des locaux des Nations Unies, les organismes du système ont pour pratique de se conformer volontairement aux règlements de construction locaux en matière de sûreté, de sécurité, de salubrité, de protection contre l'incendie et d'économies d'énergie. Il estime en outre qu'entretenir des relations suivies avec le pays hôte est indispensable dans ce domaine et constitue le meilleur moyen de s'assurer aide et assistance. Depuis les événements tragiques du 11 septembre 2001, il est plus nécessaire que jamais de mettre la sécurité au premier rang des priorités et de conserver des liens étroits avec les autorités locales.

B. Appui du système des Nations Unies en faveur de la science et de la technique en Amérique latine et aux Caraïbes (JIU/REP/2001/2)

Contenu

6. Ce rapport a pour objet d'évaluer la pertinence et l'efficacité des activités de coopération technique menées par les organismes des Nations Unies, en vue d'aider les pays d'Amérique latine et des Caraïbes à se doter de capacités scientifiques et techniques endogènes.

Recommandations présentant un intérêt particulier pour le PNUD

7. Les recommandations les plus importantes sont les suivantes : a) la Commission de la science et de la technique au service du développement devrait examiner la question de savoir s'il est souhaitable, faisable et opportun de mettre au point, dans le domaine des sciences et des techniques, un programme commun du système des Nations Unies inspiré de l'ONUSIDA, et formuler les recommandations appropriées au Conseil économique et social; b) le Groupe des Nations Unies pour le développement et les institutions spécialisées, fonds et programmes devraient étudier la politique et les pratiques suivies par la Banque interaméricaine de développement pour renforcer les capacités dans le domaine de l'informatique en Amérique latine et dans les Caraïbes, et en tirer des enseignements susceptibles d'être appliqués dans d'autres régions en développement; c) les organismes des Nations Unies devraient mieux coordonner l'évaluation des réseaux scientifiques et techniques de la région, afin de repérer les domaines dans lesquels la coopération Sud-Sud pourrait être renforcée, et continuer à se tenir informés des résultats concrets de la recherche biotechnologique dans la région.

Observations formulées par le PNUD

8. En tant que gestionnaire du système des coordonnateurs résidents au niveau national et président du Groupe des Nations Unies pour le développement, le PNUD encourage vivement la programmation conjointe à l'échelle du pays et entre différents partenaires, y compris le système des Nations Unies lui-même. La question de la programmation conjointe est complexe; elle touche différents niveaux de représentation, dont le Conseil d'administration de chaque fonds et programme membre du Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement et, plus généralement, chacun des organismes appartenant au CCCS. Une note d'orientation a été distribuée aux équipes de pays du

monde entier, en vue de mettre en commun les bonnes pratiques et les données d'expérience et de présenter les grandes orientations pour l'avenir, question qui occupe une place privilégiée dans le programme de travail du Groupe pour 2002. À moyen terme, les travaux menés par le Groupe en 2002, dont les résultats seront communiqués aux conseils d'administration, contribueront certainement à promouvoir la science et la technique. S'agissant des moyens d'améliorer la coordination quant au fond entre les divers organismes du système des Nations Unies compétents, le PNUD s'associe pleinement aux vues exprimées dans le rapport du CCI et agit en ce sens en tant qu'organisme et responsable du système des coordonnateurs résidents.

C. Examen de la gestion et de l'administration de l'Union internationale des télécommunications (UIT) (JIU/REP/2001/3)

Contenu

9. Ce rapport a pour objet de recenser les domaines dans lesquels il conviendrait d'améliorer les pratiques de gestion et d'administration de l'UIT, dans le cadre de la réforme en cours.

Recommandations présentant un intérêt particulier pour le PNUD

10. En ce qui concerne le PNUD, la recommandation la plus importante est celle qui est faite aux organes délibérants d'envisager de décider que la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT se réunisse tous les deux ans, pour une période ne dépassant pas trois semaines.

Observations formulées par le PNUD

11. Organiser la Conférence de plénipotentiaires tous les deux ans permettra à l'UIT de s'aligner sur la plupart des autres organismes du système des Nations Unies qui réunissent leurs organes délibérants sur une base annuelle ou bisannuelle. La coordination entre les divers organes s'en trouvera améliorée. Il est intéressant de constater que, à la différence de rapports précédents concernant d'autres institutions spécialisées du système, le rapport du CCI sur l'UIT ne comporte aucune recommandation relative à la coordination de

fond entre cette dernière et d'autres organismes des Nations Unies membres du CCCS.

D. Renforcement des fonctions de contrôle des organes délibérants chargés de la gouvernance : le traitement des rapports relatifs au contrôle : structures, méthodes de travail et pratiques (JIU/REP/2001/4)

Contenu

12. L'objet de ce rapport est de contribuer à améliorer l'efficacité et la qualité du contrôle exercé principalement par les organes délibérants « exécutifs » (tels le Conseil d'administration ou le Conseil exécutif) et leurs organes subsidiaires chargés des questions de contrôle.

Recommandations présentant un intérêt particulier pour le PNUD

13. Les recommandations les plus importantes sont, entre autres, les suivantes : a) les organes délibérants devraient adopter un *modus operandi* propre à améliorer l'efficacité de leurs activités de contrôle; b) ils devraient peut-être, compte tenu des arrangements existants, adopter des mesures visant à rationaliser ou à renforcer les structures de gouvernance ainsi que les méthodes de travail, selon les principes définis dans les rapports concernant les organismes qui ne disposent d'aucun comité de contrôle [à savoir les fonds et programmes des Nations Unies et l'Organisation maritime internationale (OMI)]; c) pour compléter les mesures prises en vue d'améliorer le traitement des rapports établis par les mécanismes de contrôle, les chefs de secrétariat devraient, suivant la pratique prescrite par l'Assemblée générale, faire figurer dans les différents chapitres du budget-programme un résumé des recommandations pertinentes ainsi que des renseignements sur la suite qui leur a été donnée.

Observations formulées par le PNUD

14. Le PNUD a créé une structure de contrôle interne, à savoir le Comité d'examen et de contrôle de la gestion. Ce comité est proposé comme modèle par le Bureau des services de contrôle interne aux institutions spécialisées et aux autres fonds et programmes. Le Conseil d'administration a rationalisé son mode de

fonctionnement depuis quelques années et le PNUD soumet désormais des rapports plus courts indiquant clairement les décisions que le Conseil d'administration s'apprête à prendre. Le Conseil tient des sessions informelles préalablement aux réunions prévues, de façon que ses membres puissent faire examiner par leurs spécialistes les rapports dont l'étude nécessite, à leur sens, des compétences particulières. Cette démarche s'est révélée fructueuse et a contribué à rationaliser les méthodes de travail du Conseil. Toutes les questions pertinentes que soulèvent les rapports sur le contrôle et les mesures de suivi adoptées sont présentées au Conseil.

E. Examen de la gestion de l'administration de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) (JIU/REP/2001/5)

Contenu

15. Le rapport a pour objet de recenser les améliorations qu'il conviendrait d'apporter aux pratiques d'administration et de gestion de l'Organisation mondiale de la santé, dans l'optique de la réforme en cours.

Recommandations présentant un intérêt particulier pour le PNUD

16. Les recommandations qui intéressent particulièrement le PNUD sont les suivantes : a) il faudrait se fonder sur la nature et le niveau des services organiques et administratifs que peut fournir le système des coordonnateurs résidents pour définir la nature et le niveau de la représentation de l'OMS à l'échelon national; b) l'OMS devrait tenir compte de l'expérience d'autres organismes du système des Nations Unies en ce qui concerne les fonctions dévolues aux groupes d'appui administratif dans les divers domaines d'activité lorsqu'elle examinera les options qui s'offrent à elle en matière de délégation des pouvoirs et de définition des responsabilités afférentes.

Observations formulées par le PNUD

17. Le PNUD a fait part à l'OMS de son expérience en matière de délégation de pouvoir et de définition des responsabilités, au cours d'un échange mutuellement bénéfique.

III. Mesures à prendre par le Conseil

18. Le Conseil souhaitera peut-être prendre note du présent rapport, et plus spécialement des aspects des rapports du CCI qui présentent un intérêt particulier pour les travaux du PNUD.